

AVIS DE SOCIETES

ETATS FINANCIERS

BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS - BTE-

Siège social : 5 bis, rue Mohamed Badra Tunis

La Banque de Tunisie et des Emirats - BTE- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 28 avril 2021. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, M. Hichem CHEKIR et Mme Nour El Houda HENANE.

Bilan

Période du 1er Janvier au 31 décembre 2020

(Unité : en milliers de dinars)

	ACTIFS	Notes	31/12/2020	31/12/2019
AC1	Caisse & avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	1	64 988	62 596
AC2	Créances sur les établissements bancaires & financiers	2	150 614	150 737
AC3	Créances sur la clientèle	3	796 188	744 425
AC4	Portefeuille titres commercial	4	16 510	15 845
AC5	Portefeuille investissement	5	99 434	92 922
AC6	Valeurs immobilisées	6	47 849	41 282
AC7	Autres actifs	7	22 871	20 968
	TOTAL ACTIFS		1 198 454	1 128 775
	PASSIFS			
PA2	Dépôt & avoirs des établissements bancaires & financiers	8	182 041	196 736
PA3	Dépôt & avoirs de la clientèle	9	767 154	674 780
PA4	Emprunts & ressources spéciales	10	102 092	100 512
PA5	Autres passifs	11	27 292	19 724
	TOTAL PASSIFS		1 078 579	991 752
	CAPITAUX PROPRES			
CP1	Capital		90 000	90 000
CP2	Réserves		47 604	47 572
CP3	Actions propres		(840)	(840)
CP5	Résultats reportés		276	(5 622)
CP6	Résultat de la période		(17 165)	5 913
	TOTAL CAPITAUX PROPRES	12	119 875	137 023
	TOTAL PASSIFS & CAPITAUX PROPRES		1 198 454	1 128 775

État des engagements hors bilan
Période du 1er Janvier au 31 décembre 2020

(Unité : en milliers de dinars)

		Notes	31/12/2020	31/12/2019
	PASSIFS EVENTUELS			
HB 1	Cautions, avals et autres garanties données	13	60 369	58 014
HB 2	Crédits documentaires	14	13 622	20 103
HB 3	Actifs donnés en garantie	15	24 300	26 300
	TOTAL PASSIFS EVENTUELS		98 291	104 417
	ENGAGEMENTS DONNÉS			
HB 4	Engagements de financement donnés	16	63 072	37 937
HB 5	Engagements sur titres	17	-	-
	TOTAL ENGAGEMENTS DONNÉS		63 072	37 937
	ENGAGEMENTS REÇUS			
HB 6	Engagements de financement reçus			-
HB 7	Garanties reçues	18	650 245	673 541
	TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS		650 245	673 541

État de résultat
Période du 1er Janvier au 31 décembre 2020

(Unité : en milliers de dinars)

		Notes	Exercice 2020	Exercice 2019
	Produits d'exploitation bancaire			
PR1	Intérêts et revenus assimilés	19	78 382	81 227
PR2	Commissions		19 917	19 845
	Gains sur opérations de change	20	2 807	2 575
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	21	1 089	956
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	22	4 734	6 018
	Total produits d'exploitation bancaire		106 929	110 621
	Charges d'exploitation bancaire			
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées	23	(57 626)	(56 619)
CH2	Commissions encourues	24	(434)	(733)
	Total charges d'exploitation bancaire		(58 060)	(57 352)
	PRODUIT NET BANCAIRE		48 869	53 269
CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif	25	(23 207)	(10 986)
CH5	Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	26	45	5 000
CH6	Frais de personnel	27	(29 400)	(27 254)
CH7	Charges générales d'exploitation	28	(11 485)	(12 067)
CH8	Dotations aux amortissements sur immobilisations		(1 806)	(1 590)
	RESULTAT D'EXPLOITATION		(16 984)	6 372
CH9	Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		88	141
CH11	Impôts sur les sociétés		(232)	(553)
	RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		(17 128)	5 960
CH10	Éléments extraordinaires		(37)	(47)
	RESULTAT NET DE L'EXERCICE		(17 165)	5 913
	Résultat par action (DT)	29	(4,904)	1,689

État de flux de trésorerie
Période du 1er Janvier au 31 Décembre 2020
(Unité : en milliers de Dinars)

	<i>Notes</i>	Exercice 2020	Exercice 2019
ACTIVITE D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaires encaissés		95 685	116 070
Charges d'exploitation bancaires décaissées		(58 289)	(61 776)
Prêts et avances/remboursement prêts & avances accordés à la clientèle		(57 077)	(20 848)
Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle		96 655	31 239
Sommes versées aux personnels et C. Divers		(38 953)	(40 346)
Autres flux d'exploitation		3 899	(8 001)
Impôts sur les sociétés		(660)	460
Flux de trésorerie net affectés aux des activités d'exploitation		41 260	16 798
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Intérêts & dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		582	557
Acquisitions/cessions sur portefeuille d'investissement		(7 874)	13 102
Acquisitions/cessions sur immobilisations		(10 059)	(16 041)
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement		(17 351)	(2 382)
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Émission d'emprunts		7 324	26 526
Remboursement d'emprunts		(15 250)	(24 278)
Augmentation/diminution ressources spéciales		6 172	11 396
Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement		(1 754)	13 644
Incidence des variations de valeurs sur les liquidités et équivalents de liquidités			
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		22 155	28 060
Liquidités et équivalents en début de période		(19 654)	(47 713)
Liquidités et équivalents en fin de période	30	2 501	(19 653)

Notes aux états financiers annuels au 31 Décembre 2020

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars)

1- Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers

Les états financiers de la BTE sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment à la norme comptable générale n° 01 du 30 décembre 1996 et aux normes comptables bancaires NC 21/25 du 25 mars 1999 et aux règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

2- Bases de mesures

Les états financiers de la BTE sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Ainsi, les actifs de la banque ne sont grevés d'aucune marge de réévaluation.

3- Principes comptables pertinents appliqués

3.1 Comptabilisation des prêts M.L.T et revenus y afférents

Les engagements de financement sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages de fonds pour la valeur nominale.

La commission d'étude ou de gestion est prise en compte en totalité parmi le résultat à l'issue du premier déblocage.

Les revenus des prêts à intérêts précomptés, contractés par la banque sont pris en compte, à l'échéance convenue, dans un compte de créance rattachée de régularisation et sont portés en résultat au prorata temporis à chaque arrêté comptable.

Les revenus des prêts à intérêts post-comptés sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

La banque n'incorpore dans ses produits les intérêts impayés ou réservés ayant fait l'objet d'arrangement, de rééchelonnement ou de consolidation quel que soit la classification des engagements auxquels ils sont rattachés. Seule la partie effectivement encaissée est incorporée au résultat de l'exercice, au sens de la circulaire BCT N° 91-24. Les intérêts courus ou échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les actifs incertains (classe 2), les actifs préoccupants (classe 3) ou parmi les actifs compromis (classe 4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits en actif soustractif sous le poste « agios réservés ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

3.2 Comptabilisation des prêts C.T et revenus y afférents

Les crédits C.T sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont engagés, et transférés au bilan sur la base d'utilisation. Les intérêts sont pris en compte à mesure qu'ils sont courus.

3.3 Comptabilisation des biens donnés en leasing

La banque comptabilise dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location-financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Au niveau de la BTE et selon les clauses contractuelles des contrats de leasing il n'est pas négocié avec le preneur une valeur résiduelle non garantie, ni des loyers conditionnels. En effet, tous nos contrats de leasing et les échéanciers leurs correspondants tiennent compte uniquement d'une valeur d'achat à la fin du contrat fixée, généralement, à 1 DT qui est assimilée à juste titre comme une valeur résiduelle garantie.

La valeur résiduelle des biens donnés en leasing est enregistrée en hors bilan dans la rubrique des engagements donnés.

3.4 Comptabilisation du portefeuille-titres et revenus y afférents

Titres de placement

Sont considérés comme des titres de placement, les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à trois mois, à l'exception des titres à revenu fixe que la banque a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance et qui satisfont à la définition de titres d'investissement.

De façon plus générale, l'alimentation du portefeuille des titres de placement peut se faire par deux voies différentes :

- Le classement direct notamment lorsque la banque ne connaît pas la durée probable de détention du titre.
- Le résultat d'un transfert du portefeuille de transaction.

Titres d'investissement

Ces titres sont détenus avec l'intention de les céder dans un horizon moyen et long terme.

Sont logés dans le portefeuille d'investissement de la banque les éléments suivants :

- Obligations
- Titres de participation des entreprises liées
- Autres Titres de participation
- Fonds gérés
- BTA

3.5 Comptabilisation des ressources et charges y afférentes

Les engagements de financement reçus sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués.

Les intérêts et les commissions de couverture de change sur emprunts sont comptabilisés dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.6 Évaluation des risques et couverture des engagements

3.6.1 Provisions individuelles

La provision pour risque sur prêts est déterminée conformément aux normes de division couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT N° 91-24 qui prévoit les classes de risques suivantes :

- Classe 0 : Actifs courants ;
- Classe 1 : Actifs nécessitant un suivi particulier ;
- Classe 2 : Actifs incertains ;
- Classe 3 : Actifs préoccupants ;
- Classe 4 : Actifs compromis.

Le taux de provisionnement retenu correspond au taux minimal par classe de risque appliqué au risque couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Les taux de provision par classe de risque appliqués sont les suivants :

- Actifs incertains (classe 2) : 20 %
- Actifs préoccupants (classe 3) : 50 %
- Actifs compromis (classe 4) : 100 %

Provision collective

A la date du 11 janvier 2021, une nouvelle circulaire est apparue sous le numéro 2021-1 qui oblige les établissements de crédit par prélèvement sur les résultats à constituer des provisions à caractère général dites « provisions collectives pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24.

Cette nouvelle circulaire a apporté une nouvelle méthodologie de détermination de cette provision basée sur les étapes suivantes :

- Une revue du passage des engagements classés 0 et 1 à des engagements classés 2 ,3 ,4 et 5 selon leur degrés de sensibilité par rapport à la crise COVID.
- Une plus large défalcation des regroupements des engagements classés 0 et 1 en des regroupements par segment de clientèle et par secteur d'activité.
- Une majoration des taux de migration historiques
- Estimation du taux de provisionnement à appliquer par groupes de contreparties « TPgi ».

3.6.2 Provisions additionnelles :

En date du 30 décembre 2013, la BCT a publié la circulaire N°2013-21 imposant aux banques de constituer des provisions additionnelles pour la couverture des risques nets encourus sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 à 7 ans ;
- 100% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté supérieure ou égale à 8 ans.

On entend par risque net, la valeur de l'actif après déduction :

- Des agios réservés ;
- Des garanties reçues de l'État, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- Des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- Des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

À ce titre, Les provisions constituées conformément à la circulaire BCT 2013-21 du 30 décembre 2013 totalisent au 31/12/2020 un montant de 33 380 KDT avec un complément au titre de l'exercice 2020 de 1 132 KDT.

En date du 22 juillet 2016, la BCT a publié la circulaire N°2016-12 prévoyant des mesures exceptionnelles pour soutenir les entreprises du secteur touristique qui se résument comme suit :

- ✓ Les établissements de crédit peuvent maintenir la classe de risque au 31 décembre 2014 pour les entreprises qui ont bénéficié des mesures exceptionnelles et geler l'ancienneté au sens de l'article 10 quater de la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 pour les entreprises touristiques qui ont bénéficié des mesures de l'article 1 et l'article 2 de la circulaire BCT n°2016-12 ;
- ✓ Les établissements de crédit peuvent rééchelonner les échéances des années 2016 et 2017 des crédits accordés aux entreprises touristiques. Le remboursement de ces échéances pourrait commencer à partir de l'année 2017 ;
- ✓ Le bénéfice de ces mesures est subordonné à la présentation, par la société en question, d'une demande en l'objet accompagnée des justificatifs de la baisse du chiffre d'affaires d'au moins 30% par rapport à la même période de l'année précédente.

3.6.3 Provisions sur participations

L'évaluation des titres de participation à la date d'arrêté est faite par référence à la valeur d'usage et donne lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins-values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable.

Pour les titres non cotés, l'évaluation est faite par référence à la valeur mathématique corrigée (en tenant compte de la valeur actualisée du patrimoine de la société émettrice) à la date la plus récente. Les dépréciations éventuelles dégagées et revêtant un caractère durable sont couvertes par des provisions.

3.7 Opérations en devises

Les transactions réalisées par la banque en monnaies étrangères sont traitées conformément aux dispositions prévues par la norme comptable sectorielle n°23 relative aux opérations en devises dans les établissements bancaires :

- Les opérations effectuées en devises sont enregistrées en comptabilité de façon distincte par la tenue d'une comptabilité autonome dans chacune des devises utilisées. Cette comptabilité permet la détermination périodique de la position de change ;
- Les charges et produits Libellé en devises influent sur la position de changes, sont comptabilisés dans la comptabilité ouverte au titre de chaque devise concernée dès que les conditions de leur prise en compte sont réunies, puis convertis dans la comptabilité en monnaie de référence, et ce, sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date de leur prise en compte dans la comptabilité tenue en devises ;

- Les charges et produits Libellé en devises courus et non échus à la date d'arrêté comptable sont convertis sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date de l'arrêté comptable ;
- À chaque arrêté comptable, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan figurant dans chacune des comptabilités devises sont convertis et reversés dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change au Comptant en vigueur à la date d'arrêté ;
- Les différences entre, d'une part, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan réévalués, et d'autre part, les montants correspondants dans les comptes de contre-valeur de position de change sont prises en compte en résultat de la période considérée ;
- La position de change globale de la banque à la fin de l'exercice est créditrice de 8 373KDT ;
- Nous n'avons pas des opérations de change au comptant à la date du 31/12/2020 non dénouées.

3.8 Immobilisations et autres actifs non courants

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties selon la méthode linéaire. Les taux d'amortissement appliqués sont les suivants :

- Immeuble d'exploitation	:	2,5 %
- Mobilier de bureaux	:	20 %
- Matériel de bureaux	:	10 %
- Matériel de transport	:	20 %
- A. A. et installations	:	10 %
- Matériel informatique	:	15 %
- Logiciel	:	33 %

Les charges reportées sont inscrites parmi les autres actifs dans la mesure où elles ont un impact bénéfique sur les exercices ultérieurs. Elles sont résorbées sur trois ans.

NOTES EXPLICATIVES

4-1- ACTIFS

Note 1 : Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

En milliers de Dinars

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Caisse agences dinars	5 605	4 496
Caisse agences devises	1 936	2 747
Banque Centrale de Tunisie en dinars	3 748	1 738
Banque Centrale de Tunisie en devises	53 699	53 615
Total	64 988	62 596

Note 2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers

Au 31 décembre 2020, les créances sur les établissements bancaires et financiers ont évolué comme suit :

En milliers de Dinars

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Créances sur les établissements bancaires	116 869	111 987
Créances sur les établissements financiers	33 745	38 750
Total	150 614	150 737

2.1 Créances sur les établissements bancaires :

Les créances sur les établissements bancaires se détaillent comme suit :

En milliers de Dinars

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Prêts interbancaires en devises	67 804	55 416
Prêts interbancaires en Dinars	6 035	7 068
Prêts interbancaires en pension livrées	3 000	3 001
Prêts swap en devises	30 424	32 172
Avoirs chez les correspondants locaux	-	-
Avoirs chez les correspondants étrangers	9 485	14 330
Créances rattachées	121	-
Créances sur les établissements financiers	33 745	38 750
Total	150 614	150 737

La ventilation des prêts interbancaires en dinars selon le délai résiduel se présente comme suit :

En milliers de Dinars

Prêts interbancaires en TND	Inf à 3 mois	3 mois < 1 an	1 an < 5 ans	Sup 5 ans	Total
Prêts sur le marché monétaire en TND	6 000	-	-	-	6 000
Créances rattachées	35	-	-	-	35
Total	6 035	-	-	-	6 035

La ventilation des prêts MM en devises selon le délai résiduel se présente comme suit :

En milliers de Dinars

Prêts interbancaires en devises	Inf à 3 mois	3 mois < 1 an	1 an < 5 ans	Sup 5 ans	Total
Prêts sur le marché monétaire en USD	4 690	17 687			22 377
Prêts sur le marché monétaire en EUR	30 614	14 813			45 427
Total	35 304	32 500			67 804

La ventilation des SWAPS selon le délai résiduel se présente comme suit :

SWAPS	Inf à 3 mois	3 mois < 1 an	1 an < 5 ans	Sup 5 ans	Total
SWAPS en EURO	22 384	-	-	-	22 384
SWAPS en USD	8 040	-	-	-	8 040
Total	30 424	-	-	-	30 424

2.2 Créances sur les établissements bancaires et financiers selon éligibilité au refinancement BCT

Créances sur les établissements bancaires et financiers	Créances éligibles au refinancement BCT		Autres créances	
	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019
Créances sur les établissements bancaires	-	-	116 869	111 987
Créances sur les établissements financiers	-	-	33 745	38 750
Total	-	-	150 614	150 737

2.3 Créances sur les établissements bancaires sur les entreprises liées

Créances sur les établissements bancaires et financiers	Créances sur les entreprises liées		Autres créances	
	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019
Créances sur les établissements bancaires	-	-	116 869	111 987
Créances sur les établissements financiers	-	-	33 745	38 750
Total	-	-	150 614	150 737

2.4 Créances sur les établissements bancaires douteux

Créances sur les établissements bancaires et financiers	Créances douteuses		Autres créances	
	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019
Créances sur les établissements bancaires	-	-	116 869	111 987
Créances sur les établissements financiers	-	-	33 745	38 750
Total	-	-	150 614	150 737

2.5 Créances et dettes rattachées

Tous les intérêts rattachés sont mensualisés et constatés parmi les produits

Note 3 : Créances sur la clientèle

3.1 Les créances brutes sur la clientèle

Au 31 décembre 2020, les créances brutes sur la clientèle ont évolué comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Comptes débiteurs de la clientèle	72 843	63 863
Autres concours à la clientèle	826 583	772 591
Crédits sur ressources spéciales	2 296	2 714
Total brut	901 722	839 168

3.2 Les créances nettes sur la clientèle

Au 31 décembre 2020, les créances nettes sur la clientèle ont évolué comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Concours CT (1)	210 560	185 164
Concours M.L.T. (2)	565 248	542 773
Comptes débiteurs de la clientèle	72 843	63 863
Leasing (3)	53 071	47 368
Valeurs en recouvrement	-	-
Total brut	901 722	839 168
Agios réservés	(18 628)	(20 269)
Provisions individuelles	(41 867)	(33 835)
Provisions additionnelles	(33 380)	(32 248)
Provisions collectives	(11 659)	(8 391)
Total net	796 188	744 425

Les provisions sur les créances à la clientèle ont évalué comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2019	Dotations 2020	Reprises 2020	Reprise Créances cédées	Solde au 31/12/2020
Provisions prêt	74 474	28 839	5 745	10 662	86 906
Agios réserves	20 269	31 637	32 069	1 209	18 628
Total net	94 743	60 476	37 814	11 871	105 534

(1) Les prêts à court terme et les comptes rattachés se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Encours non échus	202 226	179 804
Avance sur dépôt à terme	4 817	2 660
Principal impayé	4 114	4 551
Intérêts et commissions impayé	1 440	49
Intérêts à recevoir	100	-
Intérêts et commissions perçus d'avance	(2 137)	(1 900)
Total	210 560	185 164

(2) Les prêts à moyen et long termes et comptes rattachés se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Encours non échu	485 167	448 391
Principal échu	1	20
Principal impayé	14 915	30 407
Intérêts et commissions impayés	3 618	7 204
Intérêts à recevoir	9 919	4 267
Avance en comptes courants	11	169
Intérêts perçus d'avance	-	-
Créances contentieuses	51 617	52 315
Total	565 248	542 773

(3) Les engagements sous forme de leasing se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Encours	49 374	46 567
Principal impayé	1 344	453
Intérêts impayés	342	83
Intérêts courus	1 801	168
Intérêts perçus d'avance	(93)	-
Autres créances	303	97
Total	53 071	47 368

3.3 La ventilation des créances selon le délai résiduel

La ventilation des créances selon le délai résiduel se présente comme suit :

Créances	Inf à 3 mois	3 mois < 1 an	1 an < 5 ans	Sup 5 ans	Total
Concours CT	252 857	29 066	1 480	-	283 403
Concours M.L.T.	62 216	66 216	257 669	179 147	565 248
Leasing	10 097	12 260	29 373	1 341	53 071
Total	325 170	107 542	288 522	180 488	901 722

3.4 La répartition des engagements entre actifs classés et actifs non classés

La répartition des engagements entre actifs classés et actifs non classés se présente comme suit :

Nature de l'engagement	Actifs non classés		Actifs classés		Total	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Concours MLT	469 767	435 706	95 481	107 067	565 248	542 773
Concours CT	168 905	160 167	41 655	24 997	210 560	185 164
Leasing	48 963	43 734	4 108	3 634	53 071	47 368
Comptes courants débiteurs	44 334	38 033	28 509	25 830	72 843	63 863
Total brut	731 969	677 640	169 753	161 528	901 722	839 168

3.5 Les créances sur la clientèle par secteur d'activité :

Le total des engagements sur la clientèle se répartit par secteur d'activité comme suit :

Nature de l'engagement	Entreprises				Particuliers	Total
	Agriculture	Industrie	Services	Tourisme		
Concours MLT	167	84 479	73 741	58 860	348 001	565 248
Concours CT	8 662	111 550	86 635	375	3 338	210 560
Leasing	459	19 473	33 072	67	-	53 071
Comptes courants débiteurs	1 264	29 938	28 280	397	12 964	72 843
Total brut	10 552	245 440	221 728	59 699	364 303	901 722

3.6 Créances sur la clientèle ventilées sur les entreprises liées :

Créances sur la clientèle	Créances sur les entreprises liées		Autres créances	
	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019
Comptes débiteurs de la clientèle	-	-	72 843	63 863
Autres concours à la clientèle	-	-	826 583	772 591
Crédits sur ressources spéciales	-	-	2 296	2 714
Total brut	-	-	901 722	839 168

3.7 Créances sur la clientèle ventilées selon l'éligibilité au refinancement

Créances sur la clientèle	Créances éligibles au refinancement BCT		Autres créances	
	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019
Créances sur la clientèle	32 375	7 699	869 347	831 469
Total brut	32 375	7 699	869 347	831 469

3.8 Créances sur la clientèle pour lesquels les revenus ne sont pas constatés parmi les produits de l'exercice

Créances sur la clientèle	Actifs non classés		Actifs classés		Total	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Créances sur la clientèle	731 969	677 640	169 753	161 528	901 722	839 168
Intérêts réservés	-	-	(18 628)	(20 269)	(18 628)	(20 269)

3.8.1 Les créances sur ressources spéciales

3.8.2 Crédits sur ressources spéciales pour les quels la banque n'encourt aucun risque de crédit

Crédits sur ressources spéciales	Créances contencieuses		Autres créances		Total	
	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019
Crédits sur ressources spéciales	554	554	1 742	2 160	2 296	2 714
Total brut	554	554	1 742	2 160	2 296	2 714

3.8.3 Crédits sur ressources spéciales pour les quels la banque n'a pas encore obtenu l'accord du bailleur de fonds

Crédits sur ressources spéciales	Crédits sur ressources n'ayant pas l'accord des bailleurs de fonds		Autres créances		Total	Total
	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019
Crédits sur ressources spéciales	-	-	2 296	2 714	2 296	2 714
Total brut	-	-	2 296	2 714	2 296	2 714

Note 4 : Portefeuille-titres commercial

L'évolution du poste titres de participation se présente comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Titres de placement à revenus fixes	15 933	15 280
BTA	16 525	16 525
Primes d'acquisition BTA	(443)	(603)
Moins-value BTA	(149)	(642)
Titres de placement à revenus variables (Fonds gérés BTE SICAR)	-	-
Créances rattachées	577	565
Total brut	16 510	15 845
Provisions	-	-
Total net	16 510	15 845

Note 5 : Portefeuille d'investissement :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Obligations	13 750	18 442
Titres de participation des entreprises liées	10 414	10 244
Autres Titres de participation	17 967	15 896
Fonds gérés	11 034	12 563
BTA	51 100	39 100
Total valeur titres	104 265	96 245
Intérêts à recevoir sur obligations	647	789
Créances rattachées aux titres de participation	697	737
Intérêts à recevoir BTA	1 841	1 511
Primes d'acquisitions BTA	(2 228)	(866)
Étalements -value BTA	(400)	(527)
Total brut	104 822	97 889
Provisions	(5 388)	(4 967)
Total net	99 434	92 922

Les titres de participations se détaillent comme suit :

Valeur	31/12/2020	31/12/2019 (*)	31/12/2019
	0		
Titres de participation	28 381	26 140	26 140
Titres cotés	13 953	11 881	14 576
Titres non coté	14 428	14 259	11 564
Créances rattachées	697	737	737
Total brut	29 078	26 877	26 877
Provisions	(2 020)	(2 020)	(2 020)
Total net	27 058	24 857	24 857

(*) Il s'agit d'un reclassement des titres de participations TES pour 2695KDT des titres cotés vers des titres non cotés.

Les titres cotés se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2019	Augmentations /Acquisition	Diminutions / Cession	31/12/2020
BNA	892	-	-	892
B.N.A.	2 680	-	-	2 680
BNA	8 309	-	-	8 309
Société Carthage Cément	-	2 072	-	2 072
Total	11 881	2 072	-	13 953

Les variations des titres et leurs provisions se détaillent comme suit :

Titre	31/12/2019	Augmentations /Dotations	Diminutions /Reprises	31/12/2020
Obligations	18 442	-	4 692	13 750
Titres de participation des entreprises liées	10 244	4 796	4 626	10 414
Autres Titres de participations	15 896	2 071	-	17 967
Fonds gérés	12 563	-	1 529	11 034
BTA	39 100	12 000	-	51 100
Total brut	96 245	18 867	10 847	104 265
Provisions	(4 967)	(541)	(120)	(5 388)
Total net	91 278	18 326	10 727	98 877

Obligations	31/12/2019	Augmentations / Dotations	Diminutions / Reprises	31/12/2020
Emprunt Obligataire ATL 2013-1	100	-	100	-
Emprunt Obligataire BH 2013-1	142	-	142	-
Emprunt Obligataire BNA 2019-1	500	-	-	500
Souscription obligations STB 2010/1	100	-	100	-
Emprunt Obligataire BNA 2011/FONDS DE GARANTIE DES ASSURES	2 000	-	-	2 000
Emprunts Obligataires Subordonné AMEN BANK 2011	100	-	50	50
Emprunt Obligataire ATL 2013-2	100	-	100	-
Emprunt Obligataire Attijari Leasing 2013-1	100	-	100	-
Emprunt National 2014	5 000	-	1 000	4 000
Emprunt Obligataire ATL 2014-3	200	-	200	-
Emprunt Obligataire Hannibal Lease HL 2015-1	2 400	-	800	1 600
Emprunt Obligataire Subordonné UIB 2015	600	-	200	400
Emprunt Obligataire Subordonné AMEN BANK 2012	300	-	100	200
Emprunt Obligataire Subordonné ATTIJARI BANK 2016-1	1 200	-	600	600
Emprunt Subordonné BIAT 2016	400	-	200	200
Emprunt Obligataire SERVICOM 2016	1 000	-	-	1 000
Emprunt Obligataire " BNA Subordonné 2016 "	400	-	200	200
Emprunt Subordonné BH 2017	600	-	200	400
Emprunt Subordonné STB 2017-1	1 000	-	200	800
Emprunt Subordonné BNA 2017-1	600	-	200	400
Emprunt Obligataire BTL 2017-1	600	-	200	400
Emprunt Obligataire ATL 2017-2	1 000	-	-	1 000
Total brut	18 442	-	4 692	13 750
Provisions SERVICOM	-	500	-	500
Total net	18 442	500	4 692	13 250

Fonds gérés	31/12/2019	Augmentations / Dotations	Diminutions / Reprises	31/12/2020
BTE - SICAR	12 563	-	1 529	11 034
Total brut	12 563	-	1 529	11 034
Provisions	2 947	41	120	2 868
Total net	9 616	(41)	1 409	8 166

5.1 Liste des filiales :

Société	Siège	Capitaux propres	%	Résultat 2020
T.E.P (C.T.E.I)	Ennour Building - 5ème étage - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis	2 989	99,99%	(288)
Rapid Recouvrement	Ennour Building - 5ème étage - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis	3 199	99,73%	(415)
BTE – SICAR	5 bis, Rue Med Badra 1002 Tunis	3 140	75%	110
Tuniso Emiratie SICAV (TES)	5 bis, Rue Med Badra 1002 Tunis	126 425	3,272%	2 190

5.2 Coût d'acquisition des titres de participations et pourcentage de détention :

Participations	Coût d'acquisition	%	Provisions 31/12/2020
BTE SICAR	2 250	75,00%	-
TEP – Tuniso-Emiratie de participations	5 000	99,99%	1 344
Rapid Recouvrement	299	99,73%	-
TES	2 865	3,70%	-
Total participations dans les entreprises liées	10 414		1 344
Djerba Aghir	2 022	43,62%	-
BANQUE NATIONALE AGRICOLE	11 881	2,14%	-
SOCIETE TUNISIENNE DE GARANTIE	30	1,00%	-
INB - Société Industrie des Nouvelles Briques	300	4,62%	300
SPPI - Société de participation et de promotions des investissements	50	6,58%	50
La Maison du Banquier	133	1,50%	44
ABF – Académie des Banques et Finances	1	0,02%	-
SIBTEL – Société interbancaire de télé-compensation	52	0,67%	-
Pôle de compétitivité de Bizerte	1 000	6,67%	8
United General Partners UGP	50	50,0%	-
FCPR	375	0,75%	272
BACOFIL	2	-	2
CARTHAGE CEMENT	2 071	0,50%	-
Total autres participations	17 967		676
Total général	28 381		2 020

Note 6 : Valeurs immobilisées

L'évolution du poste valeurs immobilisées se présente comme suit :

Libellé	Valeur Brute 2019	Acquisitions 2020	Cessions / corrections 2020	Valeur brute 2020	Amortissements 2020	Valeur Nette 2020
Terrain	4 002	-	-	4 002	-	4 002
Constructions	8 249	585	-	8 834	2 542	6 292
Constructions en cours	24 283	6 887	-	31 170	-	31 170
Mobilier & matériel de bureau	1 927	70	-	1 997	1 663	334
Matériel informatique	8 248	722	-	8 970	6 568	2 402
Matériel de transport	426	38	-	464	296	168
A, A & installations	12 272	71	-	12 343	8 862	3 481
Total	59 407	8 373	-	67 780	19 931	47 849

Note 7 : Autres postes d'actif

Au 31 décembre 2020, les autres postes d'actif ont évolué comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Personnel	5 304	5 010
État et collectivités locales	1 475	1 285
Autres débiteurs	14 371	12 644
Charges reportées	313	313
Opérations monétiques	389	324
Créances prises en charge par l'État	1 019	1 392
Total	22 871	20 968

4-2- PASSIFS**Note 8 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires & financiers**

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Dépôts des établissements bancaires	179 859	195 014
Dépôts des établissements financiers spécialisés	2 182	1 722
Total	182 041	196 736

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Emprunts et refinancement BCT	52 000	59 000
Emprunts et refinancement en devises du marché interbancaire	62 139	98 617
Emprunts et refinancement en dinars du marché interbancaire	46 054	24 975
Emprunts interbancaire sur pensions livrées	19 412	11 851
Avoirs des correspondants étrangers	189	571
Créances rattachées	65	-
Dépôts des établissements financiers spécialisés	2 182	1 722
Total	182 041	196 736

8.1 Ventilation des emprunts et refinancement BCT selon la durée résiduelle

8.1.1 Ventilation des emprunts et refinancement en dinars du marché interbancaire selon la durée résiduelle

Emprunts	Inf à 3 mois	3 mois < 1 an	1 an < 5 ans	Sup 5 ans	Total
Emprunts TND	52 000	-	-	-	52 000
Emprunts interbancaire TND	11 604	34 450	-	-	46 054
Total	63 604	34 450	-	-	98 054

8.1.2 Ventilation des emprunts et refinancement en devises du marché interbancaire selon la durée résiduelle

Emprunts / Devise	Inf à 3 mois	3 mois < 1 an	1 an < 5 ans	Sup 5 ans	Total
Emprunts devises en EURO	32 260	-	-	-	32 260
Emprunts devises en USD	-	-	-	-	-
Swaps en dinars convertible	26 920	-	-	-	26 920
Swaps devises EURO	-	-	-	-	-
Swaps devises USD	-	-	-	-	-
Swaps devises JPY	2 959	-	-	-	2 959
Total	62 139	-	-	-	62 139

8.2 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers ventilés :

8.2.1 Matérialisés ou non par des titres du marché interbancaire

Dépôts des établissements bancaires	Dépôts matérialisés par des titres		Autres	
	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019
Dépôts des établissements bancaires	-	-	179 859	195 014
Dépôts des établissements financiers spécialisés	-	-	2 182	1 722
Total	-	-	182 041	196 736

8.2.2 Dépôts sur les entreprises liées

Dépôts des établissements bancaires	Dépôts des entreprises liées		Autres	
	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019
Dépôts des établissements bancaires	-	-	179 859	195 014
Dépôts des établissements financiers spécialisés	-	-	2 182	1 722
Total	-	-	182 041	196 736

Note 9 : Dépôts et avoirs de la clientèle

9.1 Les dépôts et avoirs de la clientèle par nature

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Dépôts à vue	495 940	436 687
Dépôts à terme	271 214	238 093
Total	767 154	674 780

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Dépôts à terme en dinars	229 736	216 706
Dépôts à terme en devises	41 478	21 387
Comptes courants personnes physiques	31 890	31 549
Comptes courants personnes morales	101 438	59 514
Comptes d'épargne	138 027	99 442
Comptes professionnels en devises	10 015	9 734
Dépôts en dinars convertibles	3 518	4 706
Certificats de dépôt	9 000	86 000
Comptes prestataires de service en devises	-	-
Comptes négoce international	33	20
Personnes non résidentes	109 977	55 425
Autres sommes dues à la clientèle	92 042	90 297
Total	767 154	674 780

9.2 Répartition des dépôts à terme en dinars par maturité :

Libellé	Inf à 3 mois	3 mois < 1 an	1 an < 5 ans	Sup 5 ans	Total
Dépôts à terme dinars	116 977	98 523	14 236	-	229 736
Dépôts à terme devise	34 854	6 624	-	-	41 478
Total	151 831	105 147	14 236	-	271 214

9.3 Dépôts des entreprises liées :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Dépôt à vue	18 318	1 884
Dépôts à terme entreprises liées	-	4 500
Certificats de dépôt	1 000	6 500
Total	19 318	12 884

Note 10 : Emprunts et ressources spéciales

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Emprunts extérieurs	21 674	15 513
Emprunts obligataires	73 794	81 720
Autres emprunts	-	-
Emprunts	95 468	97 233
Frais financiers/Emprunts extérieurs	-	-
Frais financiers/Emprunts obligataires	6 624	3 279
Frais financiers rattachés	6 624	3 279
Total	102 092	100 512

10.1 Ventilation selon la durée résiduelle

La ventilation des emprunts obligataires selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Emprunts et ressources spéciales	Inf à 3 mois	3 mois < 1 an	1 an < 5 ans	Sup 5 ans	Total
Emprunt BTE 2010	-	-	-	5 000	5 000
Emprunt BTE 2011	-	-	-	9 000	9 000
Emprunt BTE 2016	-	-	25 944	-	25 944
Emprunt BTE 2019	-	-	24 987	8 863	33 850
Total	-	-	50 931	22 863	73 794

Les emprunts extérieurs ont évolué comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Ligne Bird 34.8 millions d'euros	933	1 359
Ligne Italienne 73 millions d'euros	1 477	1 499
Ligne Espagnole	1 382	1 689
Emprunt El Baraka (*)	17 882	10 966
Total	21 674	15 513

(*) *Emprunt dédié à la construction du siège de la banque*

La ventilation des ressources extérieures selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Emprunts et ressources spéciales	Inf à 3 mois	3 mois < 1 an	1 an < 5 ans	Sup 5 ans	Total
Ligne extérieure BIRD (Principal)	-	426	507	-	933
Ligne extérieure Italienne 73 MDS (Principal)	-	143	791	543	1 477
Ligne extérieure Espagnole 25 MDS (Principal)	-	307	1 075	-	1 382
Emprunt El Baraka	-	-	-	-	-
Total	-	876	2 373	543	3 792

• *Cette rubrique ne comprend pas des dettes envers les entreprises liées*

Emprunts selon entreprises liées

Emprunts	Entreprises liées		Autres emprunts	
	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019
Emprunts	-	-	102 092	100 512

Note 11 : Autres Passifs

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Organismes sociaux	1 961	1 990
Personnel	6 118	5 497
État et collectivités locales	4 499	2 963
Autres créditeurs	13 868	8 096
Valeurs exigibles après encaissement (1)	846	1 178
Total	27 292	19 724

(1) *Les valeurs exigibles après encaissement présentent le solde net entre les valeurs remises par les clients pour encaissement et les valeurs exigibles après encaissement.*

Note 12 : Capitaux propres

Libellé	Capital social	Actions propres	Réserves légales	Réserves à régime spécial	Fonds social	Réserves pour risques bancaires	Autres réserves	Dividendes ADP rachetés	Résultats	Résultat net	Total
									Reportés hors Dividendes ADP rachetés	de l'exercice	
Soldes au 31/12/2019	90 000	(840)	7 372	22 344	4 526	130	13 200	835	(6 457)	5 913	137 023
Affectation réserves légales			15								15
Affectation réserves à régime spécial											
Opérations/fonds social					17						17
Distributions bénéfiques											
Distributions bénéfiques ADP rachetées											
Résultats reportés									5 898	(5 913)	(15)
Affectation autres réserves											
Réserves pour réinvestissements exonérés											
Résultats de l'exercice 2020										(17 165)	(17 165)
Soldes au 31/12/2020	90 000	(840)	7 387	22 344	4 543	130	13 200	835	(559)	(17 165)	119 875

12.1 Les actions à dividende prioritaires détenues par la banque se détaillent comme suit :

Libellé	Montant Nominal	Nombre d'actions	Montant en DT	Pourcentage	Droits de vote en %
Actions à dividende prioritaire (ADP) détenues par la banque	20	46 348	926 960	1,02%	0%

12.2 Mouvements sur le fond social

Les mouvements sur le fond social au titre de 2020 se détaillent comme suit :

Libellé	Montant
Solde au 01/01/2020	4 526
Intérêts	17
Total net	4 543

12.3 Répartition du capital :

Répartition du capital social	Montant Nominal	Nombre d'actions	Montant en DT	Pourcentage	Droits de vote en %
Actionnaires Tunisiens (Etat tunisien)	20	1 750 000	35 000 000	38,9%	50%
Actionnaires étrangers Abou Dhabi Investment Authority (ADIA)	20	1 750 000	35 000 000	38,9%	50%
Actionnaires titulaires des actions à dividende prioritaire (ADP)	20	1 000 000	20 000 000	22,2%	0%
Total		4 500 000	90 000 000	100	100%

8.3 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Note 13 : Cautions, Avals et autres garanties données

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Cautions en faveur de la clientèle	60 314	57 959
Valeur résiduelle et acceptation à payer Leasing	55	55
Cautions en faveur des établissements bancaires	-	-
Total	60 369	58 014

13.1 Cautions avals et autres garanties données sur les entreprises liées

Cautions et avals	Entreprises liées		Autres	
	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019
Cautions en faveur de la clientèle	-	-	60 314	57 959
Valeur résiduelle et acceptation à payer Leasing	-	-	55	55
Cautions en faveur des établissements bancaires	-	-	-	-
Total	-	-	60 369	58 014

Note 14 : Crédits documentaires

Cette rubrique se détaille comme suit :

	Entreprises liées		Autres	
	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019
Crédits documentaires	-	-	13 622	20 103
Total	-	-	13 622	20 103

Note 15 : Actifs donnés en garantie

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
BTA/Appel d'offres BCT	24 300	26 300
Total	24 300	26 300

Note 16 : Engagements de financement donnés

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Engagements de financement donnés à la clientèle	63 072	37 937
Total	63 072	37 937

16.1 Engagements de financements donnés sur les entreprises liées

Libellé	Entreprises liées		Autres	
	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019
Engagements de financement donnés à la clientèle	-	-	63 072	37 937
Total	-	-	63 072	37 937

Note 17 : Engagements sur titres

Au 31/12/2020 l'état des engagements hors bilan de la BTE ne fait pas apparaître de titres à recevoir ou de participations non libérées.

Note 18 : Garanties reçues

Les garanties reçues sous forme d'hypothèques ou de nantissement s'élèvent à mille dinars :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Garanties reçues de la clientèle	650 245	673 541
Total	650 245	673 541

5- ÉTAT DE RESULTAT**Note 19 : Intérêts et revenus assimilés**

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	1 269	2 900
Opérations avec la clientèle	77 113	78 327
Total	78 382	81 227

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Opérations de trésorerie et interbancaires	1 269	2 900
Intérêts sur les prêts	72 631	73 630
Revenus Leasing	4 231	4 696
Commissions sur engagements	251	1
Total	78 382	81 227

Les opérations avec la clientèle se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Intérêts sur les prêts	72 631	73 630
Revenus Leasing	4 231	4 696
Commissions sur engagements	251	1
Total	77 113	78 327

Note 20 : Gains sur opérations de change

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Gains sur opérations de change	2 807	2 575
Total	2 807	2 575

Note 21 : Revenus du portefeuille commercial

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Revenus des BTA	1 089	956
Total	1 089	956

Note 22 : Revenus du portefeuille d'investissement

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Revenus des Obligations	1 059	1 470
Revenus Fonds Gérés	348	949
Revenus des titres de participation	266	843
Revenus titres d'investissements BTA	3 061	2 756
Total	4 734	6 018

Les revenus des titres de participation se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Dividendes	251	843
Total	251	843

Note 23 : Intérêts encourus et charges assimilées

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Opérations de trésorerie et interbancaires	10 513	13 255
Opérations avec la clientèle	40 084	38 453
Charges d'emprunts obligataires	6 868	4 773
Opérations sur Emprunts extérieurs	161	138
Total	57 626	56 619

Note 24 : Commissions encourues

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Commissions encourues	434	733
Total	434	733

Note 25 : Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan & passif

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Reprise des provisions sur prêts	5 160	5 246
Dotations aux provisions sur prêt	(28 112)	(16 339)
Dotations aux provisions hors bilan	(149)	(86)
Dotations aux provisions Leasing	(727)	(263)
Reprises provisions Leasing	535	284
Dotations aux provisions, créditeurs divers	-	(123)
Reprises hors bilan	36	150
Reprises provisions à caractère général	50	145
Total	(23 207)	(10 986)

Note 26 : Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Dotations aux provisions sur titres	(541)	(104)
Reprises de provisions sur titres	120	450
Pertes courues sur titres	(6)	(3)
Moins-value dépréciation Titres BTA	493	
Amortissement primes d'acquisition BTA	(22)	(22)
Plus-values sur Titres	1	4 679
Total	45	5 000

Note 27 : Charges du personnel

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Traitements et salaires	21 669	20 077
Avantages complémentaires	1 212	1 075
Charges sociales	5 649	5 548
Autres charges du personnel	452	358
Provisions personnel	418	196
Total	29 400	27 254

Note 28 : Charges générales d'exploitation

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Frais d'exploitation non bancaires	5 480	5 684
Autres charges générales d'exploitation	6 005	6 383
Total	11 485	12 067

Ces charges se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Impôts et taxes	984	937
Rémunérations des services extérieurs	4 481	4 662
Transports et déplacements	15	85
Autres charges générales d'exploitation	6 005	6 383
Total	11 485	12 067

Note 29 : Résultat par action

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination au titre de l'exercice 2020 se présentent comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Résultat net	(17 164 969)	5 913 512
Résultat net attribuable aux actions ordinaires	(17 164 969)	5 913 512
Nombre moyen d'actions ordinaires	3 500 000	3 500 000
Résultat par action (en DT)	(4,904)	1,689

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. Il est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

6- État de flux de trésorerie**Note 30 : Liquidités et équivalents de liquidités**

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2020 un solde de 2 501 mille dinars contre (19 653) mille dinars au 31 décembre 2019 :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Caisse agences dinars	5 605	4 496
Caisse agences devises et IBS	1 936	2 747
Banque Centrale de Tunisie en dinars	3 748	1 738
Banque Centrale de Tunisie en devises	53 699	53 615
Prêts en devises BCT	107 228	97 589
Avoirs chez les correspondants locaux	-	-
Avoirs chez les correspondants étrangers	9 485	14 330
Emprunts et refinancement en devises BCT	(97 650)	(83 700)
Emprunts et refinancement en devises du marché interbancaire	(81 550)	(110 468)
Total	2 501	(19 653)

Note 31 : Note sur les transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées ayant des effets sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2019 se présentent comme suit :

1. La BTE a émis par appel public à l'épargne un emprunt obligataire en 2019 pour un montant de 30 000 KDT susceptible d'être porté à 50 000 KDT ayant les caractéristiques suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêts	Amortissement
A	5 ans	11% et/ou TMM+2,75%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
B	7 ans dont 2 ans de grâce	11,5% et/ou TMM+3,25%	Constant par 1/5 à partir de la 3ème année

Les souscriptions ont été clôturées le 10 janvier 2020 pour un montant de 33 850 KDT.

Le montant souscrit par la filiale de la BTE « Rapid Recouvrement » ainsi que les intérêts générés par cet emprunt en 2020 se détaillent comme suit :

(En KDT)

Société	Montant souscrit à l'EO	Intérêts 2020
Rapid Recouvrement	200	22

2. Courant l'exercice 2020, les dividendes perçus auprès de la BTE SICAR (société dans laquelle la Banque détient 75% du capital) sont de 85 KDT.

En outre, la BTE SICAR bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur. Les agios créditeurs résultant de ces conditions au titre de l'exercice 2020 s'élèvent à 4,285 KDT.

Le total des soldes des comptes courants de la SICAR au 31/12/2020 est de : 5,494 KDT.

3. La BTE a confié à la BTE SICAR, filiale de la banque, divers montants sous forme de fonds gérés. Ces montants ont totalisé jusqu'au 31 décembre 2020 la somme de 11 034 KDT. En contrepartie de ces fonds gérés, la BTE a perçu en 2020 des intérêts de placements pour un montant de 280 KDT ainsi que des plus-values sur rétrocession pour un montant de 68 KDT. Par ailleurs, la banque a versé à la BTE SICAR une commission de gestion de l'ordre de 187 KDT.

4. En date du 31 Janvier 2007, La BTE et la TES ont conclu une convention de dépositaire au terme de laquelle la BTE assure la mission de dépositaire des titres et des fonds appartenant à cette SICAV. La rémunération du dépositaire est fixée à 5 KDT TTC et sera réglé par la TES annuellement et à terme échu.

5. En date du 06/01/2010, la BTE et la TES ont conclu une convention de distribution. En contrepartie de cette prestation de service, la BTE perçoit de la TES une commission de distribution de 0.4% toutes taxes comprises par an calculée sur la base de l'actif net de la TES.

Le calcul de ces frais se fera au jour le jour et viendra en déduction de l'actif net de la SICAV. Cette commission sera réglée et servie trimestriellement par la TES à terme échu sur présentation de facture.

Les commissions perçues par la BTE à ce titre se sont élevées au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2020 à 336 KDT.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration réuni le 16 décembre 2009.

6. Une convention de location portant sur un bureau de 30 m² situé dans les locaux de la banque a été signée entre la BTE et la TES. Le loyer annuel est de 1,5 KDT. Cette location est consentie et acceptée pour une durée de trois ans commençant le 1^{er} Novembre 2006 et renouvelable par tacite reconduction.

7. La TES SICAV bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur. Les agios créditeurs résultant de ces conditions au titre de l'exercice 2020 s'élèvent à 85,725 KDT.

Le total des soldes des comptes TES sur les livres de la BTE au 31/12/2020 s'élèvent à 17 997 KDT.

8. La TES a souscrit à des certificats de dépôt totalisant 1 000 KDT au 31/12/2020.

9. La BTE a confié en 2003 à la société « Rapid Recouvrement », dans laquelle elle détient 99,73% de capital, un mandat de recouvrement pour son compte portant sur certaines créances. En rémunération de ses services, le mandataire percevra une commission calculée selon le barème annexé à la convention conclue entre les deux parties. Cette convention a été autorisée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 avril 2004.

10. En outre, la société « Rapid Recouvrement » bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur.

Les agios créditeurs au titre de l'exercice 2020 s'élèvent à 37 KDT.

11. La BTE a cédé suite une décision de son conseil d'administration tenu le 22 septembre 2020, au dinar symbolique, à la société « Rapid Recouvrement » un lot des créances qui totalisent un montant de 12 200 KDT pour un prix de cession de 79 Dinars.

12. La Société Tuniso-Emiratie de Participation « TEP » a facturé à la BTE une commission d'étude pour un montant de 2.000 DT hors taxes.

TEP a bénéficié de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur. Les agios créditeurs résultant de ces conditions au titre de l'exercice 2020 s'élèvent à 8 KDT.

Le compte à vue de la TEP au 31/12/2020 accuse un solde créditeur de 38 KDT.

13. Le conseil d'administration du 27 juin 2018 a nommé Mr Jalel Azzouz en tant que Directeur Général.

La rémunération brute du Directeur Général s'élève au titre de l'exercice 2020 à 227 KDT.

14. Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire d'avril 2020. Ces jetons de présence se sont élevés pour l'exercice 2020 à un montant brut de 55 KDT.

En outre, les administrateurs siégeant au niveau du comité permanent d'audit interne, du comité des risques et du comité exécutif du crédit, ont bénéficié de rémunérations brutes au titre de l'exercice 2020 de 89 KDT.

Note 32 : Impact de la Pandémie COVID

La propagation de la Pandémie COVID-19 a généré une crise économique grave et profonde à l'échelle nationale et internationale.

La présente note a pour objectif d'apporter des éclaircissements sur l'impact du COVID-19 sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2020.

Dans le but de limiter les répercussions de cette crise aussi bien à l'échelle économique que sociale, plusieurs mesures ont été mises en place par la BCT :

- Le 17 mars 2020, baisse du taux d'intérêt directeur de 7,75% à 6,75%.
- Le 18 mars 2020, la BCT a émis un ensemble de circulaires aux banques et aux établissements financiers portant sur des mesures exceptionnelles pour soutenir les entreprises et les particuliers dont les plus importantes ont porté sur le report des échéances sur les crédits aux entreprises et aux particuliers :
 1. Circulaire BCT n°2020□06 : Donnant aux entreprises la possibilité de reporter leurs échéances bancaires (principal et intérêts) durant la période allant du début mars 2020 à fin septembre 2020 et de modifier le calendrier de paiement en fonction de la capacité de chaque bénéficiaire.
 2. Circulaire BCT n°2020□07 : Demandant aux banques de reporter mécaniquement les tombées des crédits aux particuliers (en principal et intérêts) échues durant la période allant du 1er mars 2020 jusqu'à fin septembre 2020 et l'allongement, en conséquence, de la durée de remboursement des crédits. Cette mesure concerne les crédits non professionnels accordés aux particuliers dont le revenu mensuel net est inférieur à 1000 dinars et qui sont classés 0 et 1 à fin décembre 2019.
 3. Circulaire BCT n°2020□08 : Demandant aux banques de reporter les tombées des crédits (en principal et intérêts) échues durant la période allant du 1er avril 2020 jusqu'à fin juin 2020 et l'allongement, en conséquence, de la durée de remboursement des crédits. Cette mesure concerne les crédits non professionnels accordés aux particuliers dont le revenu mensuel net est supérieur à 1000 dinars et qui sont classés 0 et 1 à fin décembre 2019.
 4. Circulaire 2020-05 du 19/03/2020 : Portant sur la suspension des prélèvements des commissions sur les transactions monétiques inférieures à 100 DT.
 5. Note aux banques 2020-21 du 12/05/2020 : Suspension des délais et procédures de régularisation, de poursuites et d'exécution relatives aux chèques.
 6. Circulaire 2020-12 du 28/05/2020 : Portant des mesures exceptionnelles de financement aux entreprises et professionnels.
 7. Circulaire 2020-19 du 05/10/2020 : Portant des mesures exceptionnelles de soutien aux entreprises et aux professionnels opérant dans les secteurs du tourisme et de l'artisanat.

✓ ***Les nouveaux financements :***

D'autre part, la banque a accordé des nouveaux financements dans le cadre de la circulaire 06/2020 et aussi des financements exceptionnels dans le cadre de la circulaire 12/2020 qui se détaillent comme suit au 31 décembre 2020 :

(en MD)

Circulaire N°	Montant
06/2020	1.451
12/2020	4.220

La banque a comptabilisé parmi les produits des intérêts intercalaires calculés sur la base du capital restant dû pour tous les crédits reportés.

Note 33 : Evènements postérieurs à la date de clôture

Les présents états financiers de la BTE sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 24 Mars 2021. Aucun évènement postérieur à la date de clôture pouvant impacter les états financiers au 31 décembre 2020 n'est survenu jusqu'à la date de leur arrêté.

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2020

*Mesdames, Messieurs les Actionnaires
de La Banque de Tunisie et des Emirats-BTE*

I- Rapport sur l'audit des états financiers

1- Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par l'assemblée générale ordinaire tenue le 25 avril 2018, nous avons effectué l'audit des états financiers de la **Banque de Tunisie et des Emirats « BTE »** (la « Banque ») qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2020, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **119 875 KDT**, y compris le résultat déficitaire de l'exercice de **17 165 KDT**.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Banque au 31 décembre 2020, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie, conformément au système comptable des entreprises.

2- Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3- Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

3-1-Prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits

Point clé d'audit :

Au 31 décembre 2020, les intérêts et revenus assimilés et les commissions, portés au niveau du résultat, totalisent respectivement 78 382 KDT et 19 917 KDT, soit 92% du total des produits d'exploitation bancaire enregistrés au titre de l'exercice 2020.

Les méthodes de prise en compte des intérêts et revenus assimilés ainsi que les commissions sont décrites au niveau des notes aux états financiers 3.1 « *Comptabilisation des prêts M.L.T et revenus y afférents* » et 3.2 « *Comptabilisation des prêts C.T et revenus y afférents* ».

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la banque, nous avons considéré que la prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits constitue un point clé d'audit en raison du volume important des transactions et de l'importance de cette rubrique par rapport au total des produits d'exploitation bancaire.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- Un examen des politiques, des processus et des contrôles mis en place par la banque en vue de la reconnaissance et la comptabilisation des revenus ;
- L'évaluation de l'environnement informatique compte tenu de la génération et de la prise en compte automatique des revenus en comptabilité ;
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 relative aux « engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;
- La réalisation de procédés analytiques sur l'évolution des intérêts et des commissions ;
- La fiabilité des méthodes de réservation des intérêts ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

3-2-Classification des créances et estimation des provisions

Point clé d'audit :

Au 31 décembre 2020, les créances en bilan envers les clients s'élèvent à 901 722 KDT, les provisions constituées en couverture des risques rattachés à ces créances s'élèvent à 86 906 KDT et les intérêts et agios réservés ont atteint 18 628 KDT.

Comme indiqué dans les notes aux états financiers n°3.1 « *Comptabilisation des prêts M.L.T et revenus y afférents* », 3.2 « *Comptabilisation des prêts C.T et revenus y afférents* » et 4.1 3 « *Créances sur la clientèle* », la banque procède à la classification, l'évaluation des engagements et la comptabilisation des provisions y afférentes dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes soient remplis.

Compte tenu de l'exposition de la Banque au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des intérêts et agios réservés comme un point clé dans notre audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons, à partir des entretiens avec la direction et de l'examen des procédures de contrôle mises en place par la Banque, pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et la constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements de la Banque repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nous avons ainsi poursuivi la démarche d'audit suivante :

- Le rapprochement de la situation des engagements de la clientèle aux données comptables ;
- L'appréciation de la méthodologie retenue par la Banque en matière de classification des créances par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- L'appréciation de la fiabilité du système de couverture des risques et de réservation des produits ;
- La vérification de la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;
- L'examen des garanties retenues pour le calcul des provisions et l'appréciation de leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées ;
- La vérification du calcul arithmétique du montant des provisions requises sur les créances de la clientèle à base individuelle, collective et additionnelle, en application de la réglementation en vigueur ;
- La vérification que les ajustements proposés ont été pris en compte par la Banque.

4- Paragraphes d'observation

Sans remettre en cause notre opinion ci-haut exprimé, nous estimons utile d'attirer votre attention sur le point suivant :

- La note 4.1.3 des états financiers détaille les créances nettes de la Banque envers la clientèle. Ces créances renferment des engagements envers une relation qui ont été considérés parmi les actifs préoccupants (classe 3) au 31 décembre 2020 et qui totalisent 26 356 KDT. Une provision a été constituée pour 9 990 KDT en couverture de la dette non soutenable de la relation, compte tenu d'une garantie réelle estimée à 3 807 KDT.

La démarche de classification et de détermination de la garantie a été appliquée sous l'égide de la Banque Centrale de Tunisie.

- Nous attirons votre attention sur la note 32 « Impact de la Pandémie COVID-19 » qui décrit les événements liés à la crise sanitaire du COVID-19, les mesures prises par les autorités publiques à cet égard et l'estimation de leurs impacts sur l'activité de la banque ainsi que les traitements comptables relatifs au report des échéances de

crédits accordés aux entreprises, aux professionnels et aux particuliers, tel que prévu par les circulaires de la BCT n°2020-06, n°2020-07 et n°2020-08.

5- Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la banque dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6- Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

7- Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1- Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant promulgation réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la banque. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Un rapport traitant les faiblesses et les insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la direction générale de la banque.

2- Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la banque avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 08/04/2021

Les Co-commissaires aux comptes

Cabinet Nour El Houda HENANE

Cabinet Hichem CHEKIR

C.N.H

C.H.H

Nour El Houda HENANE

Hichem CHEKIR

**RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020**

*Mesdames, Messieurs les Actionnaires
de La Banque de Tunisie et des Emirats-BTE*

En application des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers et de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice 2020.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte in fine dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 :

1. La BTE a cédé suite une décision de son conseil d'administration tenu le 22 septembre 2020, au dinar symbolique, à la société « Rapid Recouvrement » un lot des créances qui totalise un montant de 12 201 KDT pour un prix de cession de 79 Dinars.
2. La TES a souscrit à des certificats de dépôt totalisant 1 000 KDT au 31/12/2020 dont la date de souscription est le 25 décembre 2020 et la date d'échéance est le 4 janvier 2021.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

Nous vous informons que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé. Les opérations réalisées dans ce cadre se détaillent comme suit :

1. La BTE a émis par appel public à l'épargne un emprunt obligataire en 2019 pour un montant de 30 000 KDT susceptible d'être porté à 50 000 KDT ayant les caractéristiques suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêts	Amortissement
A	5 ans	11% et/ou TMM+2,75%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
B	7 ans dont 2 ans de grâce	11,5% et/ou TMM+3,25%	Constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année

Les souscriptions ont été clôturées le 10 janvier 2020 pour un montant de 33 850 KDT.

Le montant souscrit par la filiale de la BTE « Rapid Recouvrement » ainsi que les intérêts générés par cet emprunt en 2020 se détaillent comme suit :

(En KDT)

Société	Montant souscrit à l'EO	Intérêts 2020
Rapid Recouvrement	200	22

2. La BTE a confié à la BTE SICAR, filiale de la banque, divers montants sous forme de fonds gérés. Ces montants ont totalisé jusqu'au 31 décembre 2020 la somme de 11 034 KDT. En contrepartie de ces fonds gérés, la BTE a perçu en 2020 des intérêts de placements pour un montant de 280 KDT et a réalisé des plus-values sur rétrocession pour un montant de 68 KDT.
Par ailleurs, la banque a versé à la BTE SICAR une commission de gestion de l'ordre de 187 KDT.
3. La BTE SICAR bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de ces comptes courant créditeurs et de la franchise des frais de tenue de compte. Les agios créditeurs résultant de ces conditions au titre de l'exercice 2020 s'élèvent à 4 285 DT. Le total des soldes des comptes courants de la BTE SICAR s'élève au 31 décembre 2020 à 5 494DT.
4. En date du 31 Janvier 2007, La BTE et la Tunis Emiratie SICAV TES ont conclu une convention de dépositaire au terme de laquelle la BTE assure la mission de dépositaire des titres et des fonds appartenant à cette SICAV. En contrepartie de ses services, la BTE perçoit une rémunération de 1KDT HTVA réglée à terme échu.

Par ailleurs, cette convention a fait l'objet d'un avenant en date du 05 Janvier 2009 ayant modifié la rémunération à percevoir par la banque. En effet, la rémunération du dépositaire a été portée à 5 KDT TTC, qui sera réglé annuellement par la TES à terme échu.

Cet avenant a été autorisé par le Conseil d'Administration réuni le 16 décembre 2009.
5. En date du 06/01/2010, la BTE et la TES ont conclu une convention de distribution en contrepartie de cette prestation de service, la BTE perçoit de la TES une commission de distribution de 0.4% toutes taxes comprises par an calculée sur la base de l'actif net de la TES. Le calcul de ces frais se fera au jour le jour et seront déduits de l'actif net de la SICAV. Cette commission sera réglée et servie trimestriellement par la TES à terme échu sur présentation de facture.

Les commissions perçues par la BTE à ce titre se sont élevées au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2020 à 336 KDT.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration réuni le 16 décembre 2009.
6. Une convention de location portant sur bureau de 30 m² situé dans les locaux de la banque a été signée entre la BTE et la TES. Le loyer annuel a été fixé à 1,5 KDT. Cette location est consentie et acceptée pour une durée de trois ans commençant le 1er novembre 2006 et renouvelable par tacite reconduction.
7. La TES bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur et de la franchise pour les frais de tenue de compte. Les agios créditeurs résultant de ces conditions s'élèvent à 85 KDT. Le total des soldes des comptes courants de la TES s'élève au 31 décembre 2020 à 17 997 KDT.
8. La Société Tuniso-Emiratie de Participation « TEP » a facturé à la BTE une commission d'étude pour un montant de 2.000 DT hors taxes.

9. La TEP bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de ces comptes courant créditeurs et de la franchise des frais de tenue de compte. Les agios créditeurs résultant de ces conditions au titre de l'exercice 2020 s'élèvent à 8 KDT. Le total des soldes des comptes courants de la BTE SICAR s'élève au 31 décembre 2020 à 38 KDT.
10. La BTE a confié en 2003 à la société «Rapid Recouvrement», un mandat de recouvrement pour son compte portant sur certaines créances. En rémunération de ses services, le mandataire percevra une commission calculée selon le barème annexé à la convention conclue entre les deux parties. Cette convention a été autorisée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 avril 2004. Cette commission est de 13 KDT au titre de l'exercice 2020. En outre, la société « Rapid Recouvrement » bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur. Les agios créditeurs résultant de ces conditions s'élèvent à 37 K DT.

III-Obligations et engagements de la BTE envers les dirigeants

1. Les obligations et engagements de la BTE envers les dirigeants tels que visés par l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :
- La rémunération du Directeur Général a été fixée par le conseil d'administration du 17 décembre 2019. Elle englobe, outre le salaire et les indemnités, la mise à disposition d'une voiture de fonction, un quota de 650 litres de carburant par mois avec la prise en charge des frais d'utilité.
- En 2020, la rémunération brute du Directeur Général s'élève 227 KDT.
- Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 avril 2019. Ces jetons de présence se sont élevés pour l'exercice 2020 à un montant brut de 55 KDT. En outre, les administrateurs siégeant au niveau du comité permanent d'audit interne, du comité des risques et du comité exécutif du crédit, ont bénéficié de rémunérations brutes au titre de l'exercice 2020 de 89 KDT.
2. Les obligations et engagements de la BTE envers ses dirigeants, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, se présentent comme suit (en TND) :

	Directeur Général		Administrateurs	
	<i>Charges de l'exercice</i>	<i>Passif au 31/12/2020</i>	<i>Charges de l'exercice</i>	<i>Passif au 31/12/2020</i>
Avantages à court terme (*)	226 887	-	144 000	56 000
Total en DT	226 887	-	144 000	56 000

(*)Rémunérations servies, charges sociales, jetons de présence et autres rémunérations servies aux administrateurs.

Par ailleurs, et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention nos travaux n'ont pas relevé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 08/04/2020

Les Co-commissaires aux comptes

Cabinet Nour El Houda HENANE C.N.H

Cabinet Hichem CHEKIR C.H.H

Nour El Houda HENANE

Hichem CHEKIR
